

La Sentinelle

Journal économique et littéraire, paraissant à la Chaux-de-Fonds le mercredi et le samedi

Le Numéro 5 Centimes

avec un résumé des nouvelles politiques étrangères
Organe de l'Union des Sociétés ouvrières

Le Numéro 5 Centimes

RÉDACTION ET ADMINISTRATION 4, rue du Stand, 4	GARE DE CHAUX-DE-FONDS										Départs pour											ABONNEMENTS Un année . . . Fr. 6 — Six mois . . . " 3 — Trois mois . . . " 1 50
	Du 1 ^{er} juin 1892											Du 1 ^{er} juin 1892				ANNONCES 10 cts. la ligne ou son espace Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes 60 cent pour trois fois.						
Arrivées de	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	S.	S.	M.	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	S.	S.	
Locle	5 35	7 48	8 47	10 52	12 16	2 —	3 37	5 41	7 35	11 —	Locle	4 20	7 48	9 51	11 20	12 25	2 —	3 37	5 44	7 40	9 40	
Morteau	—	7 48	—	10 52	—	2 —	—	5 41	7 35	11 —	Morteau	4 20	7 48	9 51	—	12 25	—	—	5 44	7 40	—	
Besançon	—	7 48	—	10 52	—	2 —	—	5 41	7 35	11 —	Besançon	4 20	7 48	9 51	—	12 25	—	—	5 44	7 40	—	
Brenets au Locle	—	7 35	10 —	11 35	1 33	3 08	5 12	*5 58	6 55	11 18	Brenets du Locle	—	8 26	10 16	12 58	2 28	4 12	*5 20	6 16	8 05	10 40	
Les Ponts	5 30	7 40	—	—	1 20	4 40	—	9 15	—	—	Les Ponts	6 14	8 35	—	—	—	1 40	6 15	—	9 42		
Neuchâtel	—	7 40	9 41	12 17	3 27	5 36	*7 34	—	—	—	Neuchâtel	—	—	8 55	—	12 23	2 15	*3 41	5 50	7 42		
Genève	—	—	9 41	12 17	3 27	5 36	—	9 30	—	—	Genève	5 45	—	8 55	—	12 23	2 15	—	5 50	7 42		
Bienne	—	8 30	11 15	12 15	3 16	5 —	—	6 38	9 35	10*52	Bienne	5 40	—	8 30	10 05	12 20	2 40	3 50	6 50	—		
Berne	—	8 30	11 15	12 15	3 16	5 —	—	6 38	9 35	—	Berne	5 40	—	8 30	10 05	—	2 40	3 50	6 50	—		
Bâle	—	—	11 15	12 15	3 16	—	—	6 38	9 35	—	Bâle	5 40	—	8 30	10 05	12 20	2 40	3 50	—	—		

Pharmacie d'office: M. Parel, rue Léopold Robert 58 a
Toutes les autres pharmacies sont ouvertes jusqu'à midi.

La nouvelle Fédération ouvrière horlogère.

III.

Après avoir exposé, aussi nettement que possible, notre programme en matière d'organisation et d'action de la nouvelle fédération ouvrière horlogère, il nous reste à conclure par des propositions pratiques concernant l'administration de la nouvelle organisation. Les conceptions générales sur une entreprise permettent toujours une excursion agréable dans le beau champ de l'idéal, mais plus on aborde la réalisation pratique du concept, plus aussi les difficultés de détails surgissent.

Comment constituerons-nous l'administration générale ?

Il paraît, au premier abord, que le système le plus simple serait de désigner l'une des localités, qui aurait à constituer, dans le sein de ses sections, un comité central. Ce système a pour lui l'avantage d'une prompt réunion, à chaque instant, de tous les membres du comité central, mais il présente aussi l'inconvénient de soumettre l'administration centrale aux influences, qui peuvent devenir quelquefois exclusives, des groupes d'une seule localité. Ne serait-il pas plus avantageux de nous arrêter à la combinaison suivante: L'administration de la *Fédération ouvrière horlogère* serait confiée à un *comité central* composé comme suit: un *comité directeur* de cinq membres nommés par les sections de la localité que désignera chaque année le congrès de la fédération; de *deux délégués* de chacune des fédérations professionnelles adhérentes; de *deux délégués* par région, représentants des divers syndicats non fédérés et unions horlogères locales. De cette façon, tous les intérêts groupés dans cette fédération générale seraient représentés dans l'administration centrale. La délibération de toutes les questions intéressant la fédération ainsi que de toutes questions d'intervention de la fédération dans les affaires d'une fédération professionnelle, d'un syndicat ou union locale, appartiendrait au comité central; le comité directeur aurait à exécuter les résolutions du comité central. Une fédération ou une région posséderait le droit de faire appel devant un congrès extraordinaire contre les décisions du comité central.

Outre l'administration générale, le comité central aurait l'administration des différents services spéciaux que les nécessités et l'expérience indiqueront à l'activité de la fédération. Si la nécessité s'en fait sentir, ces services pourront être confiés à des commissions spéciales sous la surveillance du comité central.

Quant à l'administration et la rédaction de l'organe officiel de la fédération, nous proposerions la nomination du rédacteur et de l'administrateur par le congrès; le comité central aurait la haute surveillance sur la marche de l'organe.

Le congrès de la fédération ouvrière horlogère se réunirait en session extraordinaire chaque fois que les circonstances le nécessiteraient. Le droit de délégation des fédérations, syndicats et unions locales serait réglé de façon à ce que tous les intérêts soient équitablement représentés. Les congrès auraient pour mission ce que, dans la vie politique, nous déléguons à l'autorité légis-

lative, mais leurs résolutions seraient soumises à la sanction d'une votation générale dans la fédération.

Les dispositions statutaires doivent, selon nous, être assez larges pour permettre à toutes les organisations existantes et aux formations éventuelles nouvelles d'adhérer à la fédération ouvrière horlogère générale. Du reste, nous rappelons ici la résolution qui a été adoptée à l'assemblée du 19 juin dernier à St-Imier; elle nous indique dans quel sens les statuts doivent être rédigés:

« La fédération ouvrière horlogère générale reposera sur les bases suivantes :

« 1. Union générale de toutes les fédérations ouvrières horlogères existantes et de tous les syndicats ouvriers horlogers non fédérés.

« 2. Union générale des ouvriers non fédérés dans les localités où il n'existe pas d'organisation professionnelle spéciale.

« 3. La fusion des branches d'horlogerie, dans des organisations plus générales et complètes que les fédérations existantes, est réservée à l'entente des intéressés et au développement de la technique horlogère. »

Nous n'avons donc pas à enfermer la nouvelle organisation dans un corset étroit, étouffant; il faut, au contraire, construire un édifice où l'air et l'espace soient largement répartis et distribués à tous. Il faut que les fédérations professionnelles, telles que celles des monteurs de boîtes, des graveurs et guillocheurs, des repasseurs, démonteurs et remonteurs, qui ont de vieilles et solides bases; que les fédérations plus jeunes, telles que les faiseurs d'échappements, les ouvriers sur ébauches, les faiseurs d'anneaux, pendants et couronnes, et qui sont désavantageusement outillées pour la lutte; que les syndicats isolés, tels que emboîteurs, faiseurs de ressorts, pierristes, émailleurs, etc., qui sont à l'état anémique, il faut, disons-nous, que toutes ces organisations spéciales puissent se grouper autour des intérêts généraux de notre industrie horlogère, solidariser leurs intérêts et leur action sans affaiblir ce que, spécialement, elles ont pu conquérir. Il faut, en un mot, trouver des formules d'organisation et d'administration, des dispositions statutaires qui donnent satisfaction à ce que nous exprimions dans notre premier article: *ne ruinons pas le bien que nous possédons en voulant solidariser de nouvelles forces pour l'avenir.*

Dans cette pensée et ce but, et en ayant égard aux questions financières, nous estimons que la nouvelle fédération ouvrière horlogère peut rencontrer l'adhésion unanime des groupements existants. Nous nous permettrons, à cette place, de faire quelques propositions quant aux dénonciations, en évitation de confusions dans l'esprit des ouvriers: 1. Ne pourrions-nous pas nous entendre et réserver les noms de *fédération*, *congrès*, *comité central*, pour l'ensemble de la fédération; ainsi on dirait: fédération ouvrière horlogère, comité directeur, comité central de la fédération ouvrière horlogère. 2. les organisations spéciales des branches professionnelles pourraient, par contre, recevoir les dénonciations très explicites ci-après: par exemple syndicat fédératif des repasseurs, démonteurs et remonteurs; section des repasseurs etc. de Chaux-de-Fonds; assemblée de délégués du syndicat fédératif des repasseurs, etc.; comité de la

section des repasseurs, etc. de Chaux-de-Fonds. 3. Quant aux syndicats isolés et non fédérés, la dénomination est toute indiquée, par exemple: *syndicat des emboîteurs de St-Imier*. 4. Pour l'organisation des ouvriers dans une localité où il n'existe pas de groupement professionnel spécial, on peut très bien s'arrêter à la dénomination suivante, par exemple: *Union ouvrière horlogère de Tavannes*.

En nous occupant du comité central, nous avons parlé d'une représentation *régionale* des deux derniers modes d'organisation indiqués ci-dessus; il faut, en effet, trouver un procédé pour que ces groupes d'intérêts soient également représentés au comité central et dans les congrès; il faudra s'arrêter ou à une représentation d'ensemble de toute la région horlogère ou à une division territoriale, par exemple canton de Neuchâtel, Jura-Bernois, Neuveville, Bienne, Morat, Seeland, Soleure et Suisse allemande; Jura vaudois et Genève.

Ce sont des questions de détails, qui peuvent paraître oiseuses, mais qu'il faudra cependant résoudre. Nous avons cru devoir les indiquer pour attirer l'attention des intéressés sur leur solution.

La commission de rédaction des statuts saura, sans aucun doute, s'inspirer de la grande œuvre dont elle est appelée à jeter les bases organiques et administratives. De leur côté, toutes les organisations ouvrières existantes dans l'industrie horlogère sauront s'inspirer d'un patriotisme bien entendu pour coopérer à la réorganisation de nos forces ouvrières horlogères. Le congrès qui suivra les travaux de la commission et les délibérations des fédérations et syndicats doit être une puissante manifestation.

* * *

Il nous reste quelque chose sur le cœur et nous voulons l'exprimer en toute franchise pour conclure: La masse de nos ouvriers horlogers doit se discipliner davantage, s'habituer à de plus complets et persévérants sacrifices, si elle veut obtenir des résultats pratiques durables. Deux récents mouvements sont un enseignement significatif sous ce rapport: celui des perceurs de pierres, qui ont absorbé une somme considérable, provenant de la solidarité ouvrière, dans une grève malheureuse et qui ont ensuite laissé tomber toute leur organisation; ensuite celui des ouvriers sur ébauches: après une période de propagande des plus actives, il paraissait que dans tout le Jura-bernois, dont les fabriques étaient restées rebelles à toute organisation, la fédération allait enfin s'implanter. Dans la plupart des localités, les ouvriers et ouvrières ne surent pas résister aux intimidations, aux menaces et à d'autres intrigues; les espérances d'organisation générale, qu'il était permis de concevoir cet hiver, ne se réalisèrent pas.

Il faut mettre fin à ces faiblesses, en puisant au sein de la masse ouvrière la force de réalisation, et, dans les énergies individuelles, la cohésion nécessaire pour le triomphe de l'organisation ouvrière.

N'oublions pas le haut sens moral de cette devise de l'International: *Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits!*

Ouvriers! Soutenez le journal qui défend vos intérêts

La ligue des affameurs

Affameurs ! C'est bien le nom qu'il convient de donner à ces gens qui, par vengeance politique ou par rancune de voir les ouvriers se tendre la main pour la défense de leurs intérêts, ont imaginé le moyen infâme de s'entendre pour retirer le peu de travail qu'ils ont à faire aux meneurs, comme ils appellent ceux à qui leurs collègues ont témoigné une confiance exceptionnelle, en les chargeant de la défense des intérêts de tous.

Moyen infâme disons-nous.

Y a-t-il quelque chose qui mérite mieux cette qualification que ce procédé qui consiste à retirer la dernière bouchée de pain à l'ouvrier et à sa famille irresponsable ?

Où trouverait-on, en se reportant au moyen-âge, sous la domination des nobles, alors que l'ouvrier était considéré comme une bête de somme, un exemple aussi concluant de cynisme atrocité ?

Car, c'est de sang-froid, le cœur léger, la conscience en repos, qu'ils ont formé ce pacte de famine !

Sans doute, on nous accusera d'exagérer les choses ?

Nous affirmons que, plusieurs de nos amis et nous-même, en première ligne nous sommes l'objet d'un évincement systématique de la part de plusieurs fabricants. Un patron a dit à l'un de nous qu'il avait reçu d'un fabricant à qui il demandait du travail, la phénoménale réponse suivante : tant que... (ici il cite trois noms) travailleront dans tel ou tel atelier, nous sommes plusieurs qui n'y donneront point de travail ; est-ce assez catégorique ?

Nous ne voulons faire l'injure à aucun de nos deux partis adverses en les rendant responsables de pareille scélératesse.

Pour nous, personnellement, nous nous soucions fort peu de tout ce que l'on pourra entreprendre contre nous ; nous avons assez de volonté et de courage pour mépriser toutes les attaques, d'où qu'elles puissent venir.

Mais, nous avons accepté une mission, et nous avons juré de la remplir conformément aux intérêts de ceux qui nous l'ont confiée ; nous nous devons à cette mission et nous n'y faillirons pas ?

Il existe des lois punissant ceux qui portent entrave à la liberté des citoyens dans l'exercice de leur droit de vote ou qui falsifient ces votes d'une manière ou d'une autre ; mais rien ne peut frapper jusqu'ici ceux qui menacent des citoyens pour avoir exercé leur droit d'une autre manière que celle qui leur était agréable et qui se vengent de l'exercice de ce droit, de la façon infâme citée plus haut, et qui nous fait traiter d'affameurs ceux qui la pratiquent aussi misérablement.

Nous espérons bien, en temps et lieu, proposer des mesures contre ces affameurs, et nous comptons le faire sous peu.

Il importe que nous sachions si nos pères ont fait la révolution seulement pour quelques-uns et si les fils de ceux mêmes qui y ont participé veulent s'arroger le despotisme contre lequel leurs pères ont combattu.

Nous voulons enfin savoir si l'Etat, qui traite l'ouvrier en citoyen, tolérera plus longtemps qu'il soit considéré comme un *paria* et attaqué comme tel.

Il y a déjà assez d'éléments qui poussent le travailleur à se révolter contre sa situation, déjà si précaire, pour que, de parti-pris, on ne lui donne que ce moyen de défense. Que ceux qui veulent accepter cette responsabilité réfléchissent bien aux conséquences.

Quant à nous, nous nous en lavons les mains !
A. P.

Nouvelles étrangères

France. — On annonce que M. Emile Zola prépare un roman sur Notre-Dame de Lourdes. Il fera à cet effet un voyage à Lourdes au mois de septembre et compte faire coïncider ce voyage avec un pèlerinage.

« Je m'étais dès longtemps proposé de décrire le mécanisme des pèlerinages, et le développement des phénomènes métaphysiques qui ont pour théâtre ce coin curieux des Pyrénées. Je ferai rentrer dans mon cadre une étude du néo-catholicisme de la jeune génération ; j'examinerai aussi la situation des partis monarchiques vis-à-vis des institutions républicaines. »

Italie. — Mardi, la ville de Polesella, près Rovigo en Vénétie a été dévastée par un cyclone. Quarante maisons ont été détruites et beaucoup de toits emportés ; deux morts et dix blessés ont été retrouvés. Tout est ravagé sur un périmètre d'environ un kilomètre.

Allemagne. — On mande de Berlin à la *Petite*

Presse que le bureau de sûreté générale, placé sous la direction du chancelier de Caprivi, surveille étroitement les faits et gestes de M. de Bismarck. Chaque jour un rapport détaillé serait expédié à l'empereur par avis spécial. Guillaume II paraît très irrité et il se pourrait bien que, si M. de Bismarck continue ses excentricités factieuses, l'empereur et le chancelier prissent à son égard des mesures exceptionnelles.

Angleterre. — Une nouvelle grève en perspective : les ouvriers des constructions maritimes du Sunderland viennent d'être prévenus que leur salaire sera diminué dans une proportion variant de 5 à 6 %. Les membres des syndicats des ouvriers en construction ont déclaré qu'ils repoussaient cette réduction et réclamaient la journée de huit heures. On croit qu'une tentative sera faite pour imposer également cette réduction dans les ateliers des machines.

Bulgarie. — Dans l'affaire de l'assassinat du ministre Beltcheff, le Cour martiale a condamné à mort Zlaco, Popoff, Gheorghieff et Karagouloff. Il a condamné Karaveloff à cinq ans de prison. Les sept autres accusés ont été acquittés.

Confédération suisse

Le tir fédéral est terminé. C'est M. Walder de Sirnach (Thurgovie), qui reste roi du tir avec 156 points. Le deuxième est M. Angern d'Amrisweil, roi du tir de Frauenfeld, de Rome, et la semaine dernière à Gènes.

Voici les meilleurs résultats (définitifs) du tir de sections :

I^{re} catégorie : 1. Frutigen, 309,333. — 2. Lausanne, (*la Sentinelle vaudoise*) 304,117. — 3. St.-Imier (Société de tir) 300,000. — 4. Reinach (Argovie) 299,333. — 5. Kirchberg (St-Gall). — 6. Nidau. — 7. Wartau (St-Gall). — 8. L'Auberson (Vaud). — 9. Berthoud. — 10. Willisau (Lucerne).

Les numéros de 1 à 10 reçoivent une couronne de laurier ; à partir de 10, une couronne de chêne.

II^{me} catégorie : 1. Uster. — 2. St-Fiden. — 3. Berne (Stadtschützengesellschaft). — 4. Interlaken. — 5. Sis-sach. — 6. Olten. — 7. Amrisweil. — 8. Neumünster. — 9. Einsiedeln. — 10. Hinweil (Zurich).

III^{me} catégorie : 1. Berne (Société des carabiniers) 302,083. — 2. *Chaux-de-Fonds* (La Vigilante) 297,894. 3. *Bienna* (Schützengesellschaft) 297,058. 4. Saint-Gall. — 5. Winterthur. — 6. Lucerne. — 7. Ennenda. — 8. Zurich (Feldschützengesellschaft). — 9. Coire. — 10. Thoune.

Nouvelles des cantons

Valais. — L'établissement de la fabrique de conserves de Saxon a donné à l'agriculture en Valais une vigoureuse impulsion, écrit-on de Sion à la *Gazette* : « D'immenses étendues de terrain, dont les produits étaient naguère sans écoulement dans le commerce et ne trouvaient qu'un emploi minime dans l'économie domestique, se sont transformées en de superbes plantations de haricots, petits pois, arbres fruitiers, etc. C'est une plus-value de 10 % au moins que les agriculteurs ont trouvée dans cette nouvelle culture, qui n'en est cependant encore qu'à son début. »

« La cueillette des pois verts touche à sa fin. La fabrique de Saxon a reçu, depuis le commencement de la récolte jusqu'à ce jour, plus de 150,000 kilos de cet excellent légumineux ; la gare d'Eviornnaz à elle seule en a expédié, du 25 juin au 15 juillet, 70,000 kilos. Le kilo de pois se payant 24 centimes, on peut en conclure que le résultat est des plus satisfaisants, surtout si l'on considère que la fabrique de conserves alimentaires de la vallée du Rhône n'a que deux années d'existence et prend chaque jour plus d'extension. »

« La culture de la betterave promet également d'être prospère et rémunératrice. »

Chronique neuchâteloise

Grève des menuisiers et charpentiers. — Le comité de la section en grève prie les ouvriers de la partie de ne pas se diriger sur le Locle jusqu'à nouvel avis.

Des démarches sont tentées aujourd'hui par un délégué de l'Association suisse des corps de métiers pour arriver à un arrangement et nous espérons qu'à l'heure où notre journal paraîtra elles auront abouti.

Divertissement pour Dimanche. — Les amateurs de sport apprendront certainement avec plaisir qu'il vient de se former au Locle une société pour l'encouragement du sport vélocipédique.

Cette société, à peine créée, s'est mise à l'œuvre par l'organisation d'un *Concours cantonal vélocipédique* qui aura lieu dimanche 24 juillet, aux Eplatures (Restaurant du *Cerf*) et auquel tous les amateurs de vélocipédie sont attendus et chaleureusement conviés.

Afin de procurer des distractions variées aux nombreux promeneurs qui se donneront rendez-vous au *Cerf*, il a été arrangé une fête champêtre avec le concours de l'excellente Fanfare du Grutli de Chaux-de-Fonds.

Disons en passant que les heureux coureurs seront reçus et couronnés par des demoiselles d'honneur, lesquelles préféreront sans doute une valse aux sons entraînants de l'orchestre à une course en vélocipède.

Enfin, la surprise du jour sera l'illumination et le lancer du ballon : *Le Jupiter*, par les aréonautes genevois R. et K.

Les inscriptions sont reçues par M. Butoler, président, au local du Vélo-Club au Locle, lequel donnera aussi tous les renseignements désirables. Le prix d'inscription est de 4 fr. pour les clubistes et de 8 fr. pour les non-clubistes.

Nous souhaitons bon courage et heureuse fête à la jeune et vaillante société, qui sera la bienvenue parmi nos groupes destinés à la culture des jeux nationaux, car le vélocipède ne le cède en rien à la gymnastique proprement dite pour le développement du corps et la conservation de l'agilité et de la santé. — Soleil et affluence d'amateurs, tel est notre sincère désir !

En cas de mauvais temps, la fête sera renvoyée au dimanche suivant.

Le bulletin agricole neuchâtelois. — Ensuite d'entente avec le département de l'industrie et de l'Agriculture et avec les Sociétés d'agriculture de district, le Comité de la Société cantonale d'agriculture et de viticulture fera paraître, chaque mois, dès juillet courant, sous le titre : *Bulletin agricole neuchâtelois*, un journal traitant exclusivement des questions intéressant l'agriculture.

Ce journal qui sera rédigé par M. Ernest Bille, à Dombresson, avec le concours de quelques collaborateurs, sera envoyé *gratuitement* aux membres des Sociétés d'agriculture de district. Bureaux de l'administration et des annonces : Société d'imprimerie de Cernier. Prix des annonces : 10 centimes la ligne pour les sociétaires ; 15 centimes pour les non-sociétaires. Abonnement : gratuit pour les sociétaires ; 2 fr. par an pour toute la Suisse ; 2 fr. 50 pour les autres pays de l'Union postale.

Destruction des loutres. — Le Conseil d'Etat a décidé d'allouer une prime de 60 fr. pour chaque loutre détruite. On sait quel actif agent de dépeuplement des rivières est cet animal. Le montant des primes sera prélevé sur le produit des permis de pêche dans le lac et les cours d'eau.

Médecins. — Le citoyen Alexandre Favre, médecin-chirurgien, originaire Neuchâtelois et domicilié à la Chaux-de-Fonds, a été inscrit au rôle des médecins reconnus par l'Etat et autorisés à pratiquer comme tels dans le canton.

Chronique locale

RAPPORT au Conseil général de la commune de la Chaux-de-Fonds concernant la question des maisons à bon marché.
(Suite)

Nous croyons qu'il serait utile qu'une délégation ouvrière, accompagnée de quelques membres du Conseil communal ou de la Commission des Travaux publics aille voir les maisons à bon marché d'un certain nombre de villes suisses et étrangères, afin de pouvoir élaborer ensuite un programme et dire ce qui convient pour les ouvriers de la Chaux-de-Fonds, et nous vous demanderons de ce chef un crédit de fr. 1000. Ajoutons encore que la plupart de ces constructions ne contiennent qu'un seul appartement. Nous avons cru devoir demander aux motionnaires s'ils avaient en vue des constructions de cette nature, ou bien si leur demande visait la construction de grandes maisons à loger. Ils nous ont affirmé qu'ils donnent la préférence aux petites constructions.

Nous partageons cette manière de voir ; il faut construire de petites maisons, dont l'ouvrier peut devenir propriétaire par des économies continues. De cette manière, il se rattache au sol et les affaires locales l'intéresseront toujours davantage.

Mais nous reconnaissons aussi que l'idée de construire de petites maisons rencontre des difficultés sérieuses. Notre plan d'alignement prévoit de grands massifs, des rues larges avec trottoirs et rigoles de chaque côté. En vertu de nos règlements, non seulement le propriétaire-construteur est obligé d'acquiescer tout le massif, y compris les demi-rues correspondantes, mais encore il est appelé à rembourser à la caisse communale les bordures de trottoirs, la rigole, le nivellement des demi-rues et la finance d'entrée aux canaux ; en outre, l'entretien du terre-plein du trottoir est à sa charge, et enfin la commune frappe la propriété foncière d'un impôt spécial.

Toutes ces prestations renchérissent évidemment les chéaux et par conséquent aussi le prix de revient des maisons. Nous devons donc en premier lieu examiner s'il n'y a pas moyen de diminuer les frais de ce côté-là.

Chacun sait que les terrains situés aux abords de la localité ont pris depuis quelques années une valeur tellement élevée qu'il n'est plus possible de les utiliser pour y élever de petites constructions. La solution du problème nécessite donc, ou bien l'acquisition de chéaux relativement éloignés du centre de la ville ou bien l'intervention de la commune dans ce sens qu'elle vendra à un prix abordable les chéaux dont elle est propriétaire dans la zone intérieure. En ce qui concerne ce dernier point, nous voulons parler de l'ancien cimetière, des terrains de la Ronde et éventuellement de la Places d'Armes.

L'ancien cimetière et les terrains de la Ronde sont très bien exposés et la commune peut en faciliter l'acquisition en ce qui concerne le prix de vente aussi bien que les conditions de paiement. Elle devra seulement

Madame Veuve MICHE et famille remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie pendant la maladie et dans le deuil qui vient de les frapper.

Mise au concours

La Commission scolaire de la Chaux-de-Fonds met au concours le poste de professeur d'histoire, d'instruction civique et de pédagogie pratique et théorique

à l'Ecole industrielle
Obligations : 31 heures de leçons dans les classes de garçons et de jeunes filles.
Traitement : 3340 francs.
Entrée en fonctions le 29 août.
Le jour de l'examen, s'il y a lieu, sera fixé plus tard. 1179
Adresser les offres de service avec pièces à l'appui jusqu'au 10 août à M. BECH, Président de la Commission scolaire, et en avisant le secrétaire de l'Instruction publique. 3-3

RESTAURANT DU CERF

EPLATURES
Dimanche 24 juillet 1892
GRAND CONCOURS VÉLOCIPÉDIQUE cantonal
suivi d'une
Fête champêtre
organisée par la
Société d'encouragement du Sport vélocipédique loclais

PROGRAMME
10 h. matin. — Ouverture du tir aux fléchettes et jeu de boules.
Midi. — Dîner champêtre.
1 heure. — Ouverture de jeux divers.
2 h. — Classement des vélocem.
2 1/2 h. — Départ du premier groupe.
3 h. — Départ du deuxième groupe.
4 à 5 h. — Réception des coureurs.
7 heures. — Clôture des jeux et distribution des prix.

BAL CHAMPÊTRE
Musique : *FANFARE DU GRUTLI de Chaux-de-Fonds*

En cas de mauvais temps, le concours sera renvoyé au dimanche suivant.
L'emplacement est interdit à tout vendeur.

A 8 h. du soir, lancement d'un
BALLON
Le Comité.

HOTEL

de la
fédérale
Crêt du Locle
Dimanche 24 Juillet
A l'occasion du
grand concours vélocipédique cantonal
j'avise mes amis, ainsi que le public en général, qu'il y aura dans les vastes salles de l'hôtel

Grande Soirée dansante
Souper à prix très réduit

Bondelles fraîches d'Auvergnier
JEU DE BOULES NEUF
Consommation de premier choix
En cas de mauvais temps, le bal aura lieu quand même.
1195 **H. LAMARCHE.**

Guérison des Varices
et maux de jambes

Nous soussignés, déclarons avoir été guéris, en très peu de temps de maux de jambes, varices, etc., par l'emploi du
Baume de Gustave Grisel
et nous nous faisons un devoir de le recommander à toutes les personnes qui souffrent de pareils maux (jambes ouvertes), etc.
Chaux-de-Fonds, le 30 janvier 1890.
Fanny VON ESCH.
Bernard KEMPF, F.-H. SANDOZ,
Veuve Rosine HOFFSTETTER,
Laure SCHNERR.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. GUSTAVE GRISEL, rue de la Charrière 23, au premier étage. 3-3 1167
Certificats à disposition

Prime offerte

aux clients de Maggiora représenté par
FERRETI
12, rue du Premier Mars, 12
Commerce de Vins d'Italie
et autres Vins fins et ordinaires. Tout acheteur de 20 litres en une ou plusieurs fois a droit à un demi-litre de liqueur à son choix.
3-3 1184

Avis médical

M. le **Dr Verrey**, médecin-dentiste, ne recevra pas à **Chaux-de-Fonds** jusqu'à fin juillet.
A son retour ses consultations auront lieu les **Mercredi** de 3 1/2 à 6 heures. 6-5 1162

Boulangerie

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et connaissances, et au public en général qu'il a repris pour son compte la
Boulangerie
12 a, Rue de la Demoiselle, 12 a
tenue anciennement par M. JEAN SCHMID.
Il espère, par de bonnes marchandises et un travail consciencieux gagner la confiance qu'il sollicite.
Se recommande, 3-1 1198
Aug. Klopfenstein.

rue Neuve Ancien Bureau de l'Impartial rue Neuve
pour cause de changement de domicile

CRANDE LIQUIDATION

Vente au prix de facture de tous les articles en magasin
Bonneterie — Ganterie — Mercerie
Se recommande,
Mlle M. TISSOT.
A louer le magasin avec logement 3-3 1159

rue Neuve Ancien Bureau de l'Impartial rue Neuve

Contre la crise !...

J'annonce à ma bonne clientèle et au public en général que je vends dès maintenant à fin courant tous les **Articles de ménage** au prix coûtant, tels que : **Porcelaine, Cristaux, Verrerie, Vaisselle** en tous genres, **Ferblanterie, Caisnes à cendres, Planches à laver, Brosserie, Réchauds, Fourneaux à pétrole, Fers à braises, Coutellerie, Services de table, Ferblanterie, Marmites et Articles en fer émaillé, Lampes et Lustres à pétrole, Métal anglais, Articles de fantaisie.** 952

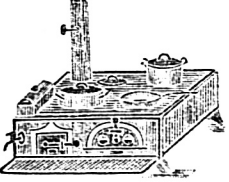
Bouteilles et Chopines, Spécialité pour hôtels et cafés.
JULES DUBOIS,
6, rue de la Balance, 6

A LA MORILLE

Hôtel-de-Ville 13 — Chaux-de-Fonds — Hôtel-de-Ville 13
Restauration à toute heure
PENSION — CANTINE
Bière Ulrich frères
Se recommande, Mack Chappatte.

SERRURIER

Le soussigné annonce aux entrepreneurs, architectes, et au public en général qu'il s'est établi
4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4
Il se recommande pour tout ce qui concerne à Serrurerie, Balustrades, Balcons en fonte et en fer, Potagers, Fourneaux, etc., etc. Installations d'eau dans les maisons. Posage de pompes. Réparations en tous genres.
Ouvrage soigné et Prix modérés.
Jacques Siegrist.
1185 3-3



Epicerie A. BUHLER
76 Parc 76
LAIT FRAIS
6-6 dès 6 heures du matin 1151
Fromages gras du pays à 80 c. la livre
BEURRE 1^{re} qualité. — Oeufs frais.
POTERIE-MERCERIE
GRAND CHOIX de Tabliers confectionnés et de Tailles-blouses à prix avantageux.
Dépôt de **LA SENTINELLE**

Serruriers
Les soussignés annoncent aux entrepreneurs, architectes et au public en général, qu'ils se sont établis
11, rue du Puits, 11
Nous nous recommandons pour tout ce qui concerne la serrurerie, balustrades, portails, balcons en fonte et en fer, potagers en tous genres, fourneaux, etc.
Réparations en tous genres. Ouvrage consciencieux et prix modérés.
1173 6-4 **Heny & Beretta.**

LIQUIDATION
Un grand choix de **Nattes cheveux véritables** depuis 3 fr. 50.
Frisettes à 75 c. de toutes nuances au choix, chez
M. PIROUÉ, coiffeur,
3-3-8 Place du Marché 12

Le Docteur A. Favre

médecin-chirurgien
ancien 1^{er} assistant des Instituts de pathologie et de physiologie de Zurich ; ancien Laborant des Maternités de Paris et de Berlin ; ancien médecin à la Clinique chirurgicale de Lausanne
s'est établi dès ce jour
42, rue Léopold Robert, 42
Chaux-de-Fonds
Visites à domicile.
Consultations tous les jours de 1 à 2 1/2 heures.
Polyclinique (consultation) gratuite pour les personnes indigentes tous les jours de 7 à 8 heures du soir. — Dimanche excepté.
Spécialités : Traitement des affections chirurgicales, des maladies des voies urinaires, accouchements et maladies des Dames. 3-3-8 1186
Téléphone

Vin rouge

Ayant acheté d'occasion quelques mille litres de **bon vin rouge analysé du Piémont, je puis le céder à 45 c. le litre, par brochet, 43 c.**
Au magasin de consommation
1192 rue du Versoix 7 6-1
chez **D. HIRSIG**

Stenographie

Alle Kenner der Stenographie (System Stolze), oder solche die sie lernen wollen, sind hiemit freundlichst eingeladen, sich am Sonntag den 17. Juli 1892, Vormittags 9 1/2 Uhr, im Café Egkert, ruelle de la Promenade, einzufinden, behufs Gründung eines Stenographen-Vereins. Auskunft erteilt nebst dem Unterzeichneten Herr G. Schaff, bei Mme Strübin, magasin de fer, Es ladet freundlichst ein,
Namens des Organisationskomites :
Der Präsident:
1157 **K. Schräml,** 1
Rue de la Serre 8, au 1^{er} étage.

36, rue de la Promenade, 36
LOGIS
pour familles et voyageurs

Logements depuis 50, 60, 70, 80, 90 centimes, 1 fr., 1 fr. 20, jusqu'à 1 fr. 50.
Se recommande.
1159 **M. GUILIANO.**

Homéopathie
Remèdes contre toutes les
Maladies
Au dépôt, rue du Puits, 9
Se recommande, 888
Mme M. Schaer.

30, rue de la Serre, 30
LAIT FRAIS
tous les jours depuis 5 heures du matin
Fromages assortis
Beurre frais et Oeufs frais
1129 A **Epicerie**

Polissage et Réparations de meubles
chez **LOUIS RAIDT, rue du Progrès 7.** 1127

A. KUPFER
herboriste, au **LANDE-ROUN,** se trouve tous les samedis au **RESTAURANT STUCKI,**
890 **La Chaux-de-Fonds.**

A vendre

Une double perceuse (Doppelbormaschine)
pour percer les platines, cadrans, cuvettes, glaces, etc., avec établi portatif, roue en fer massif, prix avantageux. On prendrait des montres en paiement. S'adresser entre midi et 1 heure, ou le soir après 7 heures, rue du Puits 19, au 2^{me} étage, à gauche. 1197 3-1 **J. Wildberger.**

Chaussures sur mesure
en tous genres 1124
Réparations
BERNARD BALTERA
Collège 8

Pressurage de fruits
1174 chez 6-4
M^{me} L'Eplattenier
19, rue du Temple allemand 19

J.-E. Pfister
Pilons, 295 **LOCLE** 295, Pilons
Fabrique de timbres et griffes en caoutchouc vulcanisé garanti inusable.
Timbres et encre à marquer le linge ; encres de toutes couleurs ; cachets à cire et marques à feu ; timbres de poche en tous genres ; monogrammes ; timbres rapides ; dateurs, tampons. 1140
Se recommande.

REPRÉSENTANT 6-3-8
M. PAUL PEYTREQUIN
rue du Collège, 21
Chaux-de-Fonds
EXCELLENT

Fromage de la Chaux-d'Abel
3-3 au détail et par meule, 1188
chez
L. SCHÆR, rue du Versoix 3

AU MAGASIN
F.-A. JACOT-COURVOISIER
4-3 10, rue du Parc, 10 1189

Beurre centrifuge
à 80 c. le pain de 250 grammes
Salamis de Milan, qualité extra.

Pressurage de fruits
au Magasin d'Epicerie
Zozime Guillet
1176 6-4 rue du Premier Mars 12 b.

A vendre des lits complets à une et à deux personnes, ainsi que des bois de lits avec sommiers et matelas. Un lit neuf avec matelas crin animal et un lit en fer à deux places. Canapé, secrétaire, commodes, chaises en jonc, table ronde, table de cuisine, table de nuit, un lit d'enfant et une poussette à trois roues, usagée, ainsi qu'un fourneau pour repasseuse avec les fers. — S'adresser rue du Puits 8, au deuxième étage, à gauche. 3-3 1161

A vendre UNE BELLE MACHINE A ARRONDIR, 2 étaux, un petit tour, un tour à pivoter et divers outils de remonteur.
S'adresser au bureau. 3-1 1194

On demande pour le 1^{er} août, pour une brasserie de Chaux-de-Fonds, une jeune fille propre et active comme sommelière.
S'adresser au restaurant de GIBALTAR. 3-1 1196

Un guillocheur connaissant à fond sa partie demande à faire des heures. S'adresser au bureau de la *Sentinelle*. 3-3 1168

On demande un petit LOGEMENT de deux pièces pour une personne seule. Location payable d'avance si on le désire. 3-3 1177
S'adresser au bureau de la *Sentinelle*.
Imprimerie H. Schneider, Bienne